# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 30 NOVEMBRE.

## Affaire d'Autun.

Nous avons donné il y a deux jours le compte rendu abrégé du procès d'Autun. Le *Gazette des Tribunaux* en contient un procès-verbal plus étendu, duquel il ne nous semble pas inutile d'extraire les deux dépositions suivantes :

M. Jobey, notaire à Sully : Le jeudi 24 septembre, je revenais d'Epinac, lorsque Charlot, fergeron à Sully, se trouvait dans ma cour à huit heures et demie du matin et me dit qu'il avait des révélations secrètes à me faire. Je le fis entrer dans mon cabinet ; il m'adressa les paroles suivantes :

"Je ne suis pas aussi mauvais qu'on le pense généralement ; je suis républicain, mais j'ai horreur de la Commune et de tous les forfaits qui en ont été la suite. Hier, trois individus, Baudot, Guinot et Duverne, sont venus me trouver à Sully, entre deux et trois heures de l'après-midi ; ils m'ont prié de passer au cabaret, et là ils m'ont demandé s'il y avait des armes au château et en quelle quantité.—J'ai répondu qu'il n'y en avait plus depuis la guerre. Ils me demandèrent si Mme la marquise devait s'absenter ; je répondis que non, que madame voulait, avant son départ, faire procéder à l'installation d'une forge, et qu'elle ne devait s'absenter que vers la fin de janvier. Ils me dirent ensuite qu'il y avait une association dans toute la France ; que si la royauté était proclamée le 27 octobre ou le 5 novembre, les députés de notre département, MM. Boisset et Lacretelle, se mettraient à la tête de l'insurrection ; qu'on arrêterait des étages ; qu'à Sully on arrêterait le curé et Mme la marquise de Mac-Mahon. Ils me demandèrent si dans le pays il n'y aurait pas des gens disposés à arrêter la marquise. Je répondis que non, que personne dans le pays ne voulait se charger de cela. Ils me dirent alors que son arrestation n'était pas faite dans le désir de lui faire du mal, mais uniquement dans le but de la garder comme étage.

D. Charlot vous a-t-il dit que, dans le cas où il y aurait une collision, on se servirait de ces personnes comme étages ?—R. Si les nôtres étaient arrêtés, aurait-il dit à Guinot, avez-vous un étage dans votre déposition écrite, nous nous en servirons."

Le témoin.—Cela est vrai. Quand Charlot m'eut raconté ces choses, je doutai fort : il reprit aussitôt : "C'est plus sérieux que vous ne le pensez. On viendra au château sous prétexte de chercher des armes. Un officier de gendarmerie du pays viendra se joindre à eux, les guider, se mettre dans leurs rangs." Je crus devoir aller prévenir Mme la marquise de Mac-Mahon ; je ne la rencontrai pas. Je sus allé chez M. le curé l'avertir, et je vins le même jour trouver à Autun M. le procureur de la République.

D. Votre déposition est grave. Vous êtes notaire, vous êtes appelant du juge de paix de canton d'Epinac. Je ne supposerais pas avoir à vous féliciter, c'était pour vous un devoir tout tracé ; mais dans les temps troublés où nous vivons, c'est quelque chose que de trouver un homme de cœur qui vient déclarer de semblables faits à la justice, sans craindre les ressentiments qui peuvent être la suite de cette déposition. Je vous remercie donc au nom de la justice, et je vous en fais mes sincères félicitations.

Emile Charlot, fergeron.—"J'ai été appelé au cabaret, j'ai trouvé là messieurs Guinet, Baudot et Duverne, ils causaient entr'eux : ils disaient : si la République était menacée, que ferait-on ? J'ai dit : si on proclame un autre gouvernement, il faut se soumettre. Baudot m'a dit qu'il fallait enlever madame la marquise et la détenir pour étage : si je connaissais dans le pays quelqu'un qui s'en chargerait. J'ai répondu que personne à Sully ne voudrait le faire. Guinot a dit : Cette mission sera remplie par les gens d'Epinac, et Duverne, que si on voulait fusiller des leurs, c'était une garantie ; et si on voulait menacer de fusiller ceux des leurs qui seraient arrêtés, ils diraient : Nous avons la marquise en notre pouvoir. Sans cela, ajoutaient-ils, on ne devait pas lui faire de mal."

Je n'ai pas entendu parler d'affiliation à l'Internationale. Je ne sais rien à cet égard. Sur le compte du curé, ils ne se sont pas prononcés aussi nettement ; ils ont demandé s'il y avait des armes au château : j'ai répondu qu'il n'y en avait plus depuis 1870. Baudot disait qu'il y en avait ; c'est lui aussi, seul, qui a prononcé le nom de monsieur le curé ; il a dit aussi : J'ai cru que c'était mon devoir de répéter cela le lendemain à M. Jobey, notaire de Sully.

M. le président.—En faisant cette déclaration, vous avez fait un acte de courage, d'autant plus louable que vous êtes plus directement exposé au ressentiment de ceux contre lesquels elle est dirigée.—Vous avez rendu un service important, non-seulement aux personnes menacées, mais encore à la société tout entière : il serait à désirer que tous les citoyens imitassent votre exemple.

D. Guinot vous a-t-il fait demander au cabaret, sous prétexte d'un marché de charrue ?

R. Non, monsieur le président, c'est faux.

L'autre témoin n'est pas moins explicite.

Pierre Berret, charpentier.—J'ai été appelé au cabaret Jeanin, j'ai trouvé Guinot, Baudot et Duverne. Ils m'ont dit qu'ils voulaient faire un étage de Mme la marquise ; cela m'a paru extraordinaire. Je suis resté immobile de cette affaire, j'ai été chercher Charlot, je n'ai pas pour quoi cela était faire ; Baudot, Guinot et Duverne disaient qu'il y avait des armes au château de Sully. Ils ont parlé du curé, le fils Baudot a dit que le curé allait à l'école avec lui ; ils ont dit aussi à son sujet quelques autres petites bêtises, mais il n'a pas été question de faire un comme étage. Ils ont parlé aussi de diriger un mouvement sur Arnay, en passant par le pays. Je n'ai pas compris ce qu'ils voulaient dire.

D. Vous avez bien compris toutefois que ce n'était pas pour y acheter des bœufs ?

R. Je ne sais pas.

D. Ont-ils dit qu'ils iraient avec des armes ?

R. Non.

D. Vous avez dû comprendre cependant que c'était pour faire une partie de plaisir que l'on voulait exécuter un mouvement sur Arnay ?

R. Oh ! oui, j'ai compris cela.

D. Vous avez, en ce qui concerne madame la marquise, dû comprendre aussi ce qu'ils voulaient dire en parlant de l'arrêter comme étage ?

Le témoin.—Ils ont dit que si l'on fusillait les leurs, ils auraient la marquise ; ils n'ont rien ajouté.

D. Vous avez compris que cela voulait dire qu'on la fusillerait dans le cas où on fusillerait les leurs ?

R. Oh ! oui.

D. Guinot était-il là, quand on a parlé de la marquise de Mac-Mahon ? Il prétend qu'il avait eu un besoin qui l'aurait pris bien à propos ?

R. Je n'ai pas remarqué qu'il se fût absenté.

Le réquisitoire de M. Lorin de Reure, procureur de la République, contient des documents très intéressants. Voici, par exemple, le texte même des règlements de l'Association républicaine formée à Autun ; on a saisi les statuts de la société : ils sont écrits de la main de Duverne. Cette pièce, outrageante, souillée, en lambeaux, a passé de mains en mains.

En voici le contexte :

UN COMITÉ EST CONSTITUÉ A AUTUN.

Ce comité sera composé de quatorze membres ; il prendra le nom de Comité central républicain radical de l'arrondissement d'Autun.

Sa devise est : "Liberté, égalité, fraternité, solidarité, instruction, travail."

PROGRAMME.

Le Comité demande :

1° La proclamation définitive de la République ;

2° L'amnistie pour les crimes et délits politiques : l'abolition de la peine de mort en toutes matières ;

3° La dissolution de la Chambre dans le plus bref délai ; la nomination d'une Constituante ;

4° Le service militaire obligatoire pour tout citoyen de la République française, sauf les seuls cas d'incapacité physique ;

5° La séparation absolue des églises et de l'Etat ; comme conséquence, la suppression du budget des cultes qui sera versé à l'instruction publique ;

6° L'instruction gratuite, obligatoire, exclusivement laïque ; y ajouter l'éducation politique ;

7° La liberté absolue d'association et de réunion, la liberté de la presse, l'abolition des procès de presse, excepté en matière civile ;

8° La nomination des maires à l'élection dans toutes les communes de France : la réforme, dans un bref délai, de la magistrature ;

9° La suppression de l'inamovibilité ;

10° La constitution au département, à l'arrondissement, au canton, à la commune, de tout ce qui est de leur ressort ;

11° L'application de l'impôt progressif sur le revenu.

Une lettre fort curieuse de Guinot à M. Thiers, une autre de Duverne à Guinot jettent un jour sur les agissements révolutionnaires de cette dangereuse affiliation. Guinot écrit à Noctaux, le 24 septembre 1873 :

Le moment du dénoûment approche, tenons-nous sur nos gardes, veillons.

Guinot écrit à Duverne, le 16 octobre 1873 (Réunion de quarante personnes chez Guinot, le 12 octobre) :

*Comité de recrutement de fonds.*

Trésorier, commission syndicale, etc.....

Courage, je pense que nous coopérerons à l'œuvre que vous avez si dignement commencée. Faites-moi part de vos appréciations sur la situation. Un peu de détails, s'il est possible. La journée du 13 a été une bonne journée. J'ai consulté à nouveau mon groupe et mes hommes d'équipe révolutionnaire ; en cas de besoin, personne ne fera défection.

Enfin, le 25 août 1872, Truchot adresse à Guinot, à Genève, une lettre dans laquelle on lit :

Bien des choses de ma part à nos proscrits. J'espère que nous pourrons leur ouvrir les barrières en brisant tout ce qui gêne encore. Ce jour est proche.

## L'Oncle Sam à Paris.

La voilà donc enfin, cette comédie tant annoncée, prônée, tambourinée, persécutée, censurée, commentée, et pour la représentation de laquelle il n'a fallu rien moins qu'un changement de gouvernement. Il faut bien avouer du reste que, dans cette circonstance, Sardou est l'obligé de l'ex-Excellence Jules Simon.

Sans la blanchissante interdiction dont l'a frappé l'ivrogne du maréchal des cocus, l'*Oncle Sam* n'eût probablement pas excité la curiosité dont il est et va être l'objet.

Je crois qu'il est inutile de raconter l'épopée étonnante de la course aux places. Tel stratagème dont je pourrais dire le numéro a donné lieu à une cotisation et a été exécuté, tour à tour, par quatre gommeux différents qui se relayaient d'acte en acte. Tel chignon rouge, pour avoir une bonne baignoire, n'avait reculé devant aucun sacrifice. On m'a assuré que, dans la jeunesse, à la Bourse, les valeurs d'Etat ont été fortement négligées pendant un instant pour les coupons du Vaudeville. On entendait même sous le péristyle des cris comme ceux-ci :

—Mon doublier espagnol contre un *Oncle Sam* !

Celui qui devait naturellement plus que tout autre, s'intéresser à la première de Sardou, c'est le représentant des Etats-Unis à Paris, M. Washburne.

Le cabinet de la Maison-Blanche a été constamment tenu au courant des péripéties de la soirée.

Le câble transatlantique n'a pas eu un instant de repos.

Je n'ai pas besoin de dire par quels moyens — fort indélicats du reste — je me suis procuré copie de quelques-unes des dépêches envoyées à Washington par le ministre américain.

Voici la première, celle de huit heures trente :

DÉPÊCHE N° 1.

*Washburne à général Grant.*

Washington.

Huit heures et demie. — Salle comble. Tout Paris réuni pour juger l'Amérique de Victorien Sardou. — Coulisses pleines : conversations animées. — Un mauvais point pour une pièce américaine : rideau pas levé à l'heure indiquée.

La salle, en effet, est assez brillante. J'y remarque la comtesse Walewaska, le baron et la baronne d'Erlanger, Emile de Girardin avec madame Alexandre de Girardin, Adolphe de Rothschild, Alphand, l'ancien rier. Arsène et Henri Houssaye, Charles Laurent, l'agent de change, Espeleta, de Cassagnac, Meilhac, Gondinet, Belot, et quantité de jolies femmes.

On me raconte que l'un des associés de la direction Carvalho, M. Caillard, a été victime à la Bourse, d'une assez jolie "scie."

On s'abordait sous la colonnade, on se disait :

— Avez-vous une place pour le Vaudeville ?

— Non.

— Eh bien ! Caillard a deux fauteuils qu'on vient de lui renvoyer.

Vous voyez d'ici les demandes dont ce pauvre M. Caillard est accablé.

DÉPÊCHE N° 2.

*Washburne à général Grant.*

Washington.

Neuf heures vingt-cinq. — Paquebot du premier acte fait honneur à la grande Amérique. Grands journaux américains étonnent Parisiens. Rédacteur du *Petit Journal* pas content du tout.

Couleur locale si bien observée qu'on craint un instant que les spectateurs se tirent des coups de revolver.

Un bonnet bien connu est placé à côté de Mademoiselle Gabrielle Gauthier.

On remarque les prévenances dont il la comble et les regards tendres qu'il lui lance.

— Cela n'est pas étonnant, dit Miranda, il lui fait les yeux en coulisse.

DÉPÊCHE N° 3.

*Washburne à général Grant.*

Washington.

Dix heures.—Américaines admirablement représentées par plus jolies actrices françaises. Mesdames Barthet, Massin, Jeanne Bernhardt donnent haute idée beauté de nos jeunes miss. Ai envie leur envoyer lettres naturalisation. Jeunes gens parisiens tous convertis par flirtations.

Madame Ferguell prend la parole au nom de la France. Aime pas beaucoup l'Amérique madame Farguell !

DÉPÊCHE N° 4.

*Washburne à général Grant.*

Washington.

Confidentielle. Dix heures trente-cinq. — 2387 : 7 = 43 X 2807. La 09 X 09 = Cuirassé 37 : Blanche d'Antigny. Caroline Hasard 22. Hypothèse, 580 X réservé.

DÉPÊCHE N° 5.

Cette dépêche a l'inconvénient d'être en anglais, mais je compte assez sur l'intelligence de mes lecteurs pour penser qu'ils n'auront pas besoin de traduction.

*Washburne à général Grant.*

Washington.

Good day. How do you do ? Yankee Doodle. Sherry cobbler, if you like, what do you want ? my dear friend. Nothing. Rhumsteak with potatoes ! Yankee doodle, hip, hip, hurrah.

La dernière dépêche de M. Washburne m'a un peu surpris. Il y règne un certain désordre que je m'explique assez en songeant à la multiplicité des occupations de l'honorable diplomate américain.

M. Washburne qui se trouve, en ce moment, obligé de tenir son gouvernement au courant de la crise politique que traverse la France, a pu confondre le théâtre de Versailles avec celui du Vaudeville. La voici telle qu'on me l'a communiquée.

DÉPÊCHE N° 6.

*Washburne à général Grant.*

Washington.

Minuit. — Il est probable que l'*Oncle Sam* sera prorogé pour dix ans. Le bruit court que l'Paradis et Batbie se retirent. Mais Beulé et Saint-Germain conserveraient portefeuilles. Sous toutes réserves.

Les réserves que M. Washburne fait à son gouvernement, il va sans dire que je les fais aussi à mes lecteurs à propos des documents ci-dessus.

Par le temps qui court, il est bien difficile de garantir l'authenticité de dépêches gouvernementales.

Mais quels hommes, ces Américains ! Six dépêches formant un total de 257 mots, à 37 francs 50 cent, les dix mots, le double pour la dépêche chiffrée), cela fait : 975 francs.

Allons bon, me voilà calculateur comme Sardou, — pardon, comme l'oncle Sam !

UN MONSIEUR DE L'ORCHESTRE.

(*Figaro.*)

— L'ENGRAISSEMENT DES FEMMES EN AFRIQUE. — Parmi les coutumes les plus curieuses qu'observent les peuplades africaines, il faut citer la mode d'avoir des femmes grasses. Voici comment le célèbre voyageur Speke décrit l'épouse d'un grand chef :

"Je fus frappé du visage agréable et des dimensions extraordinaires de cette femme. Elle ne pouvait se lever, et ses bras étaient si gros que la chair entre les articulations pendait comme autant de boudins. Le chef, en me le montrant, me dit :—Voilà le résultat de nos pots de lait ; dès leur enfance nous les forçons de tenir ces pots à la bouche, parce qu'à la cour c'est la mode d'avoir des femmes grasses.

"Une belle-sœur du Roi était une véritable merveille, elle ne pouvait se tenir qu'à quatre pattes. Speke demanda la permission de la mesurer. Elle avait un bras d'une circonférence de 28 pouces ; autour de la poitrine elle mesurait 52 pouces ; autour de la taille 60 pouces, et en hauteur elle mesurait 5 pieds 6 pouces.

"Pour mesurer sa grandeur, dit Speke, il me fallut chercher à la mettre debout. J'y réussis avec une peine infinie, et elle resembla à demi évanouie ; le sang venait de lui monter à la tête.

"En attendant, sa fille était assise devant nous, suçant un pot de lait, régime auquel le père, la verge à la main, la forçait de se soumettre, car tous les moyens sont employés pour faire obéir les jeunes filles aux diktats de la mode..... dans ce pays barbare."

— LES QUATORZE VERRES D'ABSINTHE DU COLONEL. — C'était l'heure de l'absinthe, au café de la place d'Armes, dans la petite ville de X....

— Vous avez tort, lieutenant, disait un jeune sous-lieutenant, de vous priver l'appétit.

— Permettez-moi de m'étonner, Monsieur Formichel, de voir un homme intelligent émettre une idée aussi absurde qu'inconvenante !...

— Je vous le ferai dire par le pharmacien.

— Il n'y a pas de pharmacien entre nous, monsieur Formichel, et il ne doit pas y en avoir. Sans aller si loin, nous avons le colonel Malredieu de la Ville-Troupeau, qui a pris quatorze verres d'absinthe en une heure, sans être le moins du monde incommodé.

— C'est surprenant.

— Vous pouvez le demander à lui-même, car le voici qui traverse la place... N'est-ce pas, colonel ?

— Qu'est-ce qu'il y a, n...de... D?

— Que vous avez pris quatorze verres d'absinthe sans être incommodé ?

— Voilà assez longtemps qu'on m'emmerde avec cette blessure ; il est bon de réfléchir les faits... Ça s'est passé dans ma famille, mais ces quatorze verres d'absinthe, ce n'est pas moi qui les ai pris, c'est ma sœur.

— L..., un des députés les plus nuls et les plus prétentieux de la gauche, va consulter l'autre jour le docteur Z..., un des princes de la science.

— J'éprouve, lui dit-il, depuis quelque temps, certains symptômes qui m'inquiètent. Dites-moi quelle est la plus grave des maladies de la vessie.

— Mais vous le savez bien, répond l'aimable docteur ; c'est de vouloir être prise pour une lanterne !

MEURTRE D'UN FRANÇAIS A NEW-YORK. —Nous lisons dans le *Messager Franco-américain* :—Un Alsacien, nommé Michel Hérold, débitant de boissons et restaurateur au No 490, Broome street, a été tué, dimanche soir, à coups de couteau par un nommé Pietro Stefano, d'origine italienne. Voici les renseignements que nous avons recueillis sur cette lugubre affaire.

Stefano est un jeune homme de vingt ans qui était employé au No 268 South Fifth avenue. Il travaillait chez M. Delmonico en qualité d'homme de peine. On le dit très ivrogne et querelleur. Il y a trois quinzaine de jours ce jeune Italien entra dans l'établissement du malheureux Hérold et, pour un motif futile, chercha querelle à un nommé Pierre Gobert. Nous reconnaît de Pisselier, il se mit encore à l'injurier et à le provoquer à coups. A ce moment, Hérold intervint et adjoignit au perturbateur de décamper à l'instant et de ne plus remettre les pieds chez lui. Stefano sortit, mais il s'écria en partant que l'affaire n'en resterait pas là.

Avant-hier soir, vers dix heures et demie, Stefano entrait dans l'établissement de M. Hérold. Il était accompagné d'un de ses compatriotes, le nommé Bargenti Paolo. Pierre Gobert se trouvait en ce moment dans l'établissement. Stefano se dirigea vers lui pour renouveler l'ancienne querelle. Gobert avait à peine eu le temps de répondre aux insultes de l'Italien qu'il fut assailli à la fois par Stefano et Paolo.

Le restaurateur sortit aussitôt de derrière le comptoir pour séparer les combattants. Au bout de quelques instants un cri rauque s'échappa de sa poitrine. "On m'a poignardé ! on m'a assassiné !" criait-il. Le malheureux en se tournant vers sa femme qui venait d'entrer, tomba baigné dans son sang. Stefano lui avait plongé un couteau dans le cœur et dans le dans à huit reprises.

Après avoir commis ce crime, l'assassin et son compagnon s'étaient empressés de battre en retraite ; mais l'alarme fut donnée à l'instant, et après de courtes péripéties les deux Italiens furent pris dans une maison où ils venaient de se cacher. Dans la poche de Stefano on a trouvé un grand couteau dont la lame était encore teinte de sang. Des traces de sang ont aussi été constatés sur les habits et les mains de Stefano et sur les mains et le visage de Paolo. Les deux Italiens sont maintenant en prison.

Hérold n'a survécu que cinq minutes à ses horribles blessures. Mme Hérold l'assistait peine à voir tant sa douleur était profonde.

Le nommé Gobert a été retenu comme témoin.

Cette sanglante tragédie a jeté la consternation dans tout le quartier. L'assassinat de M. Hérold est vivement déploré : il était connu comme un excellent homme qui était arrivé à force de travail à assurer le pain de sa famille.

—L'arrêté suivant, relatif aux enterrement civils, a été pris et affiché dans la commune de Saint-Macaire :

Le maire de la ville de Saint-Macaire :

Considérant que le scandale produit par plusieurs sépultures qui ont eu lieu sans l'assistance de ministre d'aucun culte, *à cause des sentiments religieux de la population de Saint-Macaire* ; considérant que les personnes qui ont dirigé ces sortes de sépultures ont même cherché à faire enlever, sans l'autorisation de l'autorité municipale, le corps des décédés, donnant ainsi un exemple de mépris pour l'autorité,

Arrête :

Art. 1er. A l'avenir, toute déclaration de décès faite à l'officier de l'état civil devra être accompagnée d'une autre déclaration écrite et signée par un membre de la famille du défunt faisant connaître si l'enlèvement du corps doit se faire avec ou sans l'assistance du ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat.

Art. 2. Les sépultures qui se feront sans l'assistance du ministère de la religion auront lieu, savoir : à six heures du matin, du 1er avril au 30 septembre ; à sept heures du matin, du 1er octobre au 31 mars ; dix minutes au plus tard seront réservées aux autres inhumations.

Cet arrêté municipal a été suivi de l'approbation préfectorale.

Le préfet de la Gironde ne s'oppose pas à l'exécution du présent décret.....

Le préfet, PASCAL.

— M. Jules Claretie commence dans le *Siècle* un roman sur l'époque pittoresque et originale du Directoire, les *Muscadins*. Nous en détachons un croquis de merveilleux de l'an IV, exact comme un Debucourt.

L'un blond, coquet, ses longs cheveux tombant en cadenettes comme ceux d'un hussard, affectait, avec une certaine correction, de porter les vêtements à la mode, et, le visage rasé, les yeux surfardés dans une cravate énorme, il tenait une de ses grosses cannes torduses des élégants de l'heure autour de laquelle il faisait tourner entre les doigts de sa main gauche son énorme binocle suspendu au bout d'un ruban. Il n'y avait d'ailleurs en lui aucune exagération de la mode ; son habit carré o étalait bleu d'azur ni vert tendre, et il se contentait d'être d'un marron assez foncé pour n'attirer point la vue.

Les bas chinés, les souliers à boucles étaient fort élégants ; une *merveilleuse* accomplie n'eût vraisemblablement pas pu trouver, dans la toilette tout entière du jeune homme, un point qui fut une faute d'orthographe contre le goût, mais il était bien évident que ce mondain évitait avec soin l'excès en toute chose et se tenait adroitement sur cette limite extrême où la mode se fait ridicule.

—On fait en ce moment, à l'Académie de médecine, un travail bien intéressant. Ce travail consiste dans l'analyse comparée du sang des habitants de la campagne et de ceux de la ville.

Cela me rappelle un anecdote :

En 1854, un savant amoureux se fit, à diverses reprises, bien entendu, tirer une quantité totale de vingt livres de sang, et un chimiste de ses amis l'aida à les extraire, moyennant un très petit lingot de fer. Il fut ensuite le tour du bijoutier qui en fit une bague.

Et un beau matin, notre galant, les lèvres, les gencives toutes pâles, la parole hésitante, les muscles obéissant mal à l'impulsion de sa volonté, l'humeur assombrie comme son visage, en un mot, offrant tous les symptômes d'une chlorose anémie, vint aussi gaillardement qu'il lui était possible, présenter cet étrange cadeau à sa maîtresse, en lui disant l'origine.

Si savez-vous ce qu'elle s'écria !

—J'aurais mieux aimé une pendule !


Bureaux du Collecteur du 2e District.
Au No. 20 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

Avis aux contribuables du 2e District.

La liste des contribuables dont les taxes n'auront pas été payées d'ici au 4 décembre 1873 sera déposée, conformément à la loi, entre les mains du Collecteur. Les dits contribuables seront sujets aux pénalités et aux frais de la procédure ouvers les délinquants.

H. H. HARRIS, Collecteur.
Nlle-Orléans, 28 novembre 1873.

Les actionnaires de la BANQUE D'AMÉRIQUE sont prévenus qu'à l'élection annuelle de treize directeurs aura lieu au local de la Banque, le 17 DÉCEMBRE, de 10 heures à 2 heures.
E. KINIAR HINES,
Caissier.
21 nov—au 17 déc

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1873.
L'élection annuelle de sept directeurs de cette institution aura lieu, pour l'année, aura lieu, à son local, angle des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi de décembre prochain (8 décembre) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CH. JUMONVILLE,
Calcaier.
20 nov—au 9 déc

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Outre des rues Carondelet et Commune—Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1873.—Les actionnaires de cette compagnie sont par les présentes notifiés que l'élection annuelle de vingt-cinq directeurs aura lieu aux bureaux de la compagnie, le LUNDI, 8 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
L. W. BAQUIÉ,
Secrétaire.
20 nov—jus 8 déc

Compagnie d'Assurance Mutuelle Immobilière contre l'Incendie.—Bureaux, No 78 de la rue du Camp, Nlle-Orléans, 15 novembre 1873.—Avis est donné, par les présentes, donné, que, conformément à l'article IV de la charte de cette compagnie, une élection de douze directeurs, pour toute l'année, aura lieu le 1er février 1874, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, rue du Camp, No 78, LUNDI, le deuxième prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
A. W. HUNTER,
Secrétaire.
16 nov—au 1er déc

New Orleans Mutual Insurance Association.—Bureaux, No. 102 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1873.—The New Orleans Mutual Insurance Association" ayant été, par suite de la démission de ses anciens magistrats, reconstitué, se compose maintenant des personnes dont les noms suivent :

| | |
|---|---|
| M. J. Ioniz, | A. J. Gomila, |
| Hy. Abraham, | M. Musachi, |
| J. A. Blaffer, | E. P. Gois-n, |
| J. B. Casero, | John Ridge, |
| A. Hirsch, | J. K. Small, |
| C. T. Duncan, | L. Schneider, |

Et, à une réunion, tenue aujourd'hui, du Bureau de direction de la dite Association, M. M. Musson a été élu Président à l'unanimité.
G. LAFAUX,
Secrétaire.
15 nov—15f

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "La Salamandre".—Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1873.—Conformément à l'article 7 des statuts de la Compagnie d'Assurance "La Salamandre", No. 25, rue Royale.—Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1873.—Une assemblée de Vingt Directeurs aura lieu aux bureaux de cette Compagnie, rue Royale No 25, le quatre décembre prochain (1873), à six heures de l'après-midi, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite compagnie, et d'adopter les mesures qui pourront être jugées opportunes.
CHAS. CAHN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre les Incendies.—Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1873.—Une assemblée générale des actionnaires de la compagnie susdite, connue sous le nom de "La Mutuelle", aura lieu, dans son bureau, rue Royale No 26, le quatrième jour de décembre prochain (1873), à midi, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite compagnie, et d'adopter les mesures qui pourront être jugées opportunes.
CHAS. CAHN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie Crescent City Live-stock Landing and Slaughter House.—Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1873.—Attendu que cette Compagnie ayant été amendée, dans le but de réduire son capital de un million à cinq cent mille piastres, les actionnaires sont respectueusement invités à se rendre à nos bureaux, No. 18 rue Royale, pour échanger leurs certificats d'actions contre ceux de la nouvelle émission.
Par ordre du président.
J. N. AUGUSTIN,
Secrétaire.
26 oct—30f

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Chartre accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS :
No 182 Rue du Canal,
ENCOIGNURE DE RAMPART.
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts.
L'intérêt alloué est de six pour Cent.
C. D. STUDEBAKER, Président. HENRY BACAS, Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.
4 nov—1an

Cinquante mille piastres
SERONT PRÊTÉES sur METROPOLITAN PLACE, No 62 rue CAMP, au No. 14 rue DAUPHINE, au-dessus du Cte Rival, au JOUR, DIAMOND, PERLES, MONTRES, BIJOUX DE TOUTE VILLE, OBLIGATIONS DE L'ETAT pour cent par mois. Le Bureau est ouvert de quatre heures du matin jusqu'à minuit. Les gages qui ne seront pas retirés et renouvelés dans les quinze jours seront vendus publiquement, pour être remis à la disposition des propriétaires.
T. D. VAN HORN Cte.


## SPECTACLES, &c.

### Théâtre de l'Opéra.

LA PLACIDE CANONGE.....Directeur.

LUNDI, 1er décembre 1873,
GRAND GALA
Bureaux de location, rue Bourbon, ouverts de 8 heures A. M. à 3 heures P. M., et au magasin de musique d'Ole, rue du Canal, de midi à 4 heures du soir.
30 nov—1f

### Académie de Musique.

Dimanche, 30 novembre,
DEUX GRANDES PIÈCES,
LE T. STETSON,
Dans ces deux grands rôles de
BLACK AND WHITE
ET DUKE BLAND.

### Académie de Musique.

Lundi, Mardi et Mercredi, 1er, 2 et 3 Décembre,
LE T. STETSON
Pour trois nuits seulement, aux MATINÉES de LUNDI, MARDI et MERCREDI, dans le but de compléter le nombre de nuits nécessaires pour atteindre le chiffre de CENT NUITS, dans la pièce intitulée
LE MERCREDI A MIDI—Sera montée de RESTHA, 24, de Sceaux, la grande Comédie-Bouffe en 3 actes, intitulée : LE MARIAGE à travers le Carnaval de Venise et le Carême de Paris.
Prix d'entrée : 50 cents, comme à l'ordinaire, donnés au-dessous de 10 ans, 25 cents.
Le bureau de location sera ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
1 déc—1an

### Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,
Une MAISON DOUBLE, rue Villere, No 2, entre Conti et Bienville, ayant 8 Appartements, pouvant servir pour deux familles, ayant trois chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine basse, cave et water-works, etc., etc.
S'adresser à
J. M. SOUBIRAN,
No 18 rue des Carondelet.
22 nov 1f

Magasin à Louer.
No 2 EXCHANGE ALLEY, près de la rue Canal. S'adresser à la Rampe ci-contre.
21 nov—1f

A Louer—$30 seulement.
Possession immédiate—Une jolie maison en parfait état, se composant de sept chambres et dépendances sur le derrière, avec d.c., située rue des Urselines No 92, entre Villere et Roman. Pour les conditions, s'adresser, rue Bourbon, Passage de la Bourse No 6, entre Dauphine et Bienville, bureau de Placide J. Spear, à Frederic Thomas.

A Louer.
La maison située rue Bourbon, No 276 entre Urselines et Hôpital. S'adresser au bureau de la Bourse, No 6.
11 nov—1f

### DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deux min. maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, moyen du gaz hilarant en prévenir d'avis.
1er—1f PPMAJS.

Grande amélioration de la part du Docteur Dentiste.—Un raisiner de DENTS (ce la machoire supérieure ou inférieure) par une nouvelle base pour $25.
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur caoutchouc, sur or, sur platine, sur argent, sur coquilles, sur plus sans, et sans plaques, sur racines, à la manière la plus économique et la plus parfaite connue elle de gutta percha. Il s'occupe spécialement des opérations dans l'art du Dentiste d'après les principes les plus modernes et les conditions les plus libérales.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.
Venez voir la nouvelle base.
1nov—1an

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERIER (N. Dup-pier), dentiste, aussi son Cabinet, en vue du public, depuis le 1er novembre, jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des dents artificielles, fait toutes sortes d'opérations dans la bouche, et remplissent les dents avec des matières chimiques et naturelles qu'après quelques jours d'usage ne peuvent plus se détacher.
Prix modérés et travail consciencieux.
20 oct—1an

Révolution ! Révolution !
LES DENTS !
$30.....les Ratelliers.....$ 8
Nº 151 de la rue du Canal, près de Rampart.
LE Dr. GEO. P. MALONEY.
Nº 151 de la rue du Canal, près de Rampart.
Pose des Ratelliers à Gaz, avec ou sans l'extraction des racines, au plus modique prix à la Porte d'Enfer. Il refait les dents artificielles et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Entrée de côté sans déranger.
1nov—1an

### Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.
Et un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—A vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL,
L'ami des vieux Canal et Carondelet,
11 déc—1anapr Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de :
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et importateur de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
14 mars—1an Nouvelle-Orléans.

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR.
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Dauphine.
1mars—1an

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
1007.....Chartres Street.....1007
Entre Dumaine et Ste. Ann.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.
SPÉCIALITÉS pour Noces, Soirées, Bals, Dîners et Pyramides pour mariages.
Son Goût fin assortie, Prix du pays extrêmement bas.
Bolles, Paniers et Corbeilles de toutes sortes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.
29 nov—1an

LOUISIANA EQUITABLE
Life Insurance Company,
Au Coin des rues Carondelet et Gravier.
Nouvelle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURIAF DUPRE, Agent général pour la ville

DIRECTEURS :

| | |
|---|---|
| John I. Adams, | W. B. Schmidt, |
| E. J. Hart, | Alexander Marks, |
| David Wallace, | M. A. Tyler, |
| George A. Fondick | J. B. Casero, |
| Edward Bigney, | Jos. Bilton, |
| John Henderson, | E. H. Fairchild, |
| Charles Cavaroc, | Jos. W. Sicha, |
| A. Thompson, | S. Cauben, |
| Sam'l M. Todd, | C. E. Girardey, |
| E. B. Briggs, | Wm. Henderson, |
| R. B. Walshe, | Wm. F. Harper, |
| James I. Day, | Wm. Creevy. |

2sept—3m

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.